



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 48

TROISIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M. LOEWEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial reconnaisse la nécessité d'ouvrir une école secondaire publique dans la région Sud-ouest de Winnipeg et qu'il travaille en collaboration avec la Commission des finances des écoles publiques afin d'envisager d'offrir le financement approprié pour l'établissement d'une école secondaire dans ce secteur. (S. Loscerbo-Boswick, R. Fazel, D. Boyechko et autres)

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage fortement de veiller à ce que les résidents de Rivers et des régions avoisinantes aient accès à des soins actifs et à des services d'urgence dans leur hôpital local et de respecter sa promesse de garder l'hôpital de Rivers ouvert, et afin que le ministre de la Santé envisage de trouver une solution durable au problème chronique de la pénurie de professionnels de la santé dans les régions rurales du Manitoba. (J. McClelland, D. Ironside, F. Dyer et autres)

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre des Services à la famille et du Logement envisage de modifier la politique ministérielle selon laquelle un montant d'argent réduit est versé lorsque l'hébergement et les besoins particuliers des patients sont pris en charge à la maison par un membre de la famille plutôt que par un fournisseur de soins de santé hors de la maison familiale et qu'elle envisage d'examiner au cas par cas les avantages de payer les membres de la famille pour subvenir à la maison aux besoins particuliers des personnes à charge plutôt que de les placer dans des établissements. (B. Barnes-Kilmury, C. Thiessen, S. Paskanik et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que cette dernière envisage de reconnaître le besoin de siéger pendant un minimum de 80 jours au cours d'une année civile. (B. K. Sharma, M. Haegeman et C. Cassidy)

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage de doter la municipalité rurale d'East St. Paul d'un service d'ambulance local qui permettra de desservir East St. Paul et West St. Paul, qu'il envisage d'améliorer le service d'ambulance offert aux Manitobains en utilisant des technologies comme le système GPS et en créant un centre de coordination du transport des malades, ce qui permettra aux malades d'être transportés le plus rapidement possible par l'ambulance la plus proche de chez eux, et qu'il veille à fournir les fonds nécessaires au maintien de délais d'intervention efficaces et de services durables. (E. Watkins, C. Clement, M. Foster et autres)

M. le *ministre* SMITH dépose le rapport annuel de la Commission municipale pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2004.

(Document parlementaire n° 82)

Pendant la période des questions orales, le président intervient et demande au député d'Inkster, qui a utilisé les termes « sits on her heinie », de se rétracter.

M. LAMOUREUX se rétracte.

Après la période des questions orales, le président rend la décision suivante :

Le 11 mai 2005, le leader du gouvernement à l'Assemblée a invoqué le *Règlement* au sujet de propos qu'aurait tenus le leader de l'opposition officielle à l'Assemblée lorsqu'il contestait la décision du président. Le leader du gouvernement à l'Assemblée a affirmé que ce dernier avait traité le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse de menteur et a demandé que les termes soient retirés. J'ai mis l'affaire en délibéré afin de consulter le hansard et de vérifier le langage utilisé.

La page 2615 du hansard du 11 mai 2005 indique que le leader de l'opposition officielle à l'Assemblée a dit : « Mr. Speaker, I am greatly disappointed given the fact that enough information was tabled in this House to prove that the Minister lied. I must challenge your ruling. » Il est évident que le rappel au *Règlement* du leader du gouvernement à l'Assemblée est recevable car traiter un autre député de menteur est un comportement non parlementaire.

De plus, l'examen du hansard nous informe que le leader de l'opposition officielle à l'Assemblée, peut-être sans s'en rendre compte, a aussi fait des commentaires sur ma décision. Comme je l'ai dit auparavant, il n'est pas approprié que les députés fassent des commentaires au sujet de la décision du président. Ils ont la possibilité de la contester, mais ils ne peuvent pas faire de commentaires sur cette dernière ni la remettre en question. Si un député essaye de provoquer un débat ou de faire un commentaire au sujet d'une décision au lieu de la contester, il sera rappelé à l'ordre.

J'enjoins au leader de l'opposition officielle à l'Assemblée de retirer sans équivoque le mot « lied ».

M. DERKACH se rétracte.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. REIMER et NEVAKSHONOFF, M^{mes} ROWAT et BRICK ainsi que M. FAURSCHOU font des déclarations de député.

L'Assemblée convient à l'unanimité de procéder à l'examen de la motion d'adhésion en Comité des subsides jusqu'à 16 heures et d'examiner ensuite les projets de loi à l'Assemblée.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la *ministre* ALLAN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 14 — *Loi modifiant la Loi sur le permis d'électricien/The Electricians' Licence Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

MM. SCHULER, LAMOUREUX et CULLEN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* RONDEAU voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 21 — *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel et la Loi de la taxe sur la production de pétrole et de gaz/The Oil and Gas Amendment and Oil and Gas Production Tax Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

MM. ROCAN, LOEWEN, GERRARD, SCHULER, MAGUIRE et DYCK interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SMITH voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 15 — *Loi modifiant la Loi sur les mesures d'urgence/The Emergency Measures Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

MM. ROCAN, SCHULER, PENNER, LAMOUREUX, DYCK et MAGUIRE interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la ministre WOWCHUK voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 27 — *Loi modifiant la Loi sur la Commission hippique et abrogeant la Loi sur les courses de chevaux/The Horse Racing Commission Amendment and Horse Racing Regulation Repeal Act.*

Le débat se poursuit.

MM. ROCAN et CULLEN, M^{me} TAILLIEU ainsi que M. EICHLER interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

La séance est levée à 17 h 29, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hicke